

attention toute particulière, en présidant à l'examen mensuel des élèves, principalement de celles qui se préparent à obtenir des diplômes de capacité.

Avec tous ces avantages, les Dames Directrices de cette Institution osent compter sur l'encouragement du public, principalement de la part des parents qui auraient des enfants à placer en même temps au Collège de Ste. Anne.

Pour renseignements, s'adresser à Madame la Supérieure du Couvent.

14 août, 1873.

COLLÈGE DE STE. ANNE

Le plan d'instruction de cet établissement embrasse les Cours de Science, de Philosophie, de Littérature, d'Histoire, de Latin et de Grec, tels qu'ils sont enseignés dans les autres collèges et séminaires.

On trouve aussi, au Collège de Ste. Anne, un cours complet de commerce, donné en cinq ans et qui se divise en *Cours Préparatoire* et en *Cours Spécial*.

Le *Cours préparatoire* se fait en trois ans et le *Cours Spécial* deux ans.

Dans le *Cours Préparatoire* il y a la Première, la Seconde et la Troisième ;

Dans le *Cours Spécial*, il y a la Quatrième et la Cinquième.

Le *Cours Préparatoire* suppose que l'enfant sait déjà lire et écrire ; il comprend la *Grammaire*, pour l'étude du Français d'abord, puis de l'Anglais, l'*Arithmétique*, la *Tenue des Livres* (en partie simple), la *Géographie*, l'*Histoire du Canada*, des cours de *Lecture* et de *Calligraphie*, des exercices élémentaires de *Narration* et de *Correspondance*.

Les principaux objets du *Cours Spécial* sont la *Tenue des Livres* (en partie simple et en partie double), la *Banquerie*, l'*Arithmétique* (échange, escompte, douanes, commissions, assurances, etc.), la *Calligraphie*, la *Télégraphie*, la *Correspondance* et le *Droit commercial*.

A ces diverses branches peuvent se joindre, dans le *Cours Spécial*, pour ceux qui le désirent, l'*Algèbre*, la *Trigonométrie*, le *Dessin linéaire*, l'*Architecture* et la *Perspective*, et des notions élémentaires de *Littérature*, d'*Histoire universelle*, de *Philosophie naturelle* et *morale*.

Dans le *Cours Spécial*, toutes les matières du Programme sont enseignées en langue anglaise.

Après le *Cours Préparatoire*, les élèves qui ne veulent pas suivre le *Cours Spécial* de Commerce, font une *Quatrième classe de Français* où ils commencent l'étude de la langue latine.

N. B.—Le paragraphe suivant n'aura d'application qu'après l'année scolaire de 1873-74 :

Pour entrer dans la classe appelée *Les Humanités*, les élèves doivent posséder, outre la connaissance complète du Français, les éléments et la syntaxe de la *Grammaire latine*. Pour le reste, le *Cours Classique* demeure ce qu'il a été jusqu'à aujourd'hui.

Le prix de la pension est le même que par le passé : \$100 payables en trois termes, d'avance.

La rentrée des élèves au Collège de Ste. Anne, aura lieu jeudi, le 4 Septembre prochain, et les classes ouvriront le 5 Septembre au matin.

CHS. BACON, Ptre.,

Préfet des Etudes.

Ste. Anne de la Pocatière, ce 24 juillet 1873.

ACADEMIE COMMERCIALE DE ST. DENIS COMTÉ DE KAMOURASKA

Cette nouvelle institution commerciale, sous la direction du sousigné, sera ouverte le cinq Septembre prochain à St. Denis, comté de Kamouraska, pour l'instruction des jeunes gens qui désirent entrer dans le commerce ; les cours suivis dans cette académie seront propres à les initier à toutes espèces de transactions commerciales. On suivra dans cette institution le

programme d'enseignement adopté dans les académies commerciales de première classe.

Le sousigné a pour le recommander auprès du public dont il sollicite le bienveillant encouragement : un Cours complet d'études, onze années d'expérience dans l'enseignement, et beaucoup de zèle et de volonté.

Cette institution, voisine de l'Eglise de St. Denis, offre aux élèves de nombreux avantages ; tant sous le rapport hygiénique que celui des amusements : magnifique cour, jeux de boules, et bien d'autres amusements capables de stimuler leur courage, d'adoucir l'amertume d'un pénible éloignement et de leur faire trouver agréable le temps qu'ils consacreront à l'étude.

Les élèves pourront pensionner soit dans l'institution ou dans des maisons voisines dignes d'être recommandées.

M. le Curé de la paroisse, le Révd. M. H. Potvin, qui honore de sa confiance cette nouvelle institution, veut bien aussi, malgré ses nombreux travaux, apporter son concours en enseignant lui-même aux élèves le plain-chant et donner des cours d'instruction religieuse.

Madame Robichaud donnera des leçons de Musique vocale, d'Harmonium et de bien-séance.

Quelques élèves parlant très-bien l'anglais seront admis à l'Institution, aux conditions les plus faciles.

Il sera fait une réduction, sous le rapport du prix d'enseignement, aux enfants pauvres, qui montreront de bonnes dispositions à l'étude.

Le sousigné invite respectueusement les amis de l'éducation et ses amis personnels qui liront cette annonce, de vouloir en donner connaissance aux parents qui désirent procurer à leurs enfants une instruction commerciale.

G. ROBICHAUD,

Directeur de l'Académie Commerciale

St. Denis, 5 août 1873.

EXHIBITION PROVINCIALE, AGRICOLE ET INDUSTRIELLE POUR 1878

L'EXHIBITION PROVINCIALE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE pour 1873, ouvert au monde entier, aura lieu à Montréal, MARDI, MERCREDI, JEUDI et VENDREDI, 16, 17, 18 et 19 SEPTEMBRE, sur le terrain Avenue Mont-Royal, près du Mile-End.

Prix offerts. \$12,000 à \$15,500.

Pour la liste des prix et les blancs d'entrée dans les deux départements, s'adresser au Secrétaire du Conseil d'Agriculture, No. 63, rue St. Gabriel, Montréal, ou aux Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté, qui en seront amplement pourvus.

Les entrées pour les animaux devront NÉCESSAIREMENT être faites le ou avant SAMEDI, le 30 AOUT, mais pour les produits agricoles, ainsi que pour les objets du Département Industriel, ce temps sera prolongé jusqu'à SAMEDI, le 6 SEPTEMBRE.

N. B.—Aucune entrée ne sera reçue après ces dates.

Des arrangements seront faits avec les principales lignes de Chemin de Fer et de Navigation, pour rapporter, franco, à destination, tout objet ou animal exposé qui n'aura pas été vendu.

Pour plus amples informations, s'adresser au sousigné.

GEORGE LECLÈRE,

Secrétaire C. A. P. Q.

Montréal, 8 Juillet 1873.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, juillet, 1873.

L'ESCOMTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 14 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.